



# PROGRAMME ITSCI – ANALYSE DES INCIDENTS ET DES RÉSULTATS

Novembre 2019-Octobre 2020

## Synthèse

Ce rapport donne une vue d'ensemble du succès de la collaboration entre les parties prenantes et le Programme ITSCI pour parvenir à l'atténuation des risques liés aux chaînes d'approvisionnement en minerais du Burundi, de la République démocratique du Congo (RDC), du Rwanda et de l'Ouganda au cours de la période de 12 mois allant du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2020.

Le programme ITSCI jouit d'une vaste expérience en matière de soutien aux entreprises, aux gouvernements et à la société civile pour l'identification et la réduction des risques associés aux chaînes d'approvisionnement en minerais 3T. Nos normes sont confirmées indépendamment comme étant alignées à 100 % avec le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, et nous soutenons les entreprises qui exercent leur devoir de diligence conformément à ces attentes. Nos équipes sur le terrain supplémentent la traçabilité avec un système de gestion des incidents pour identifier et vérifier les risques, un élément critique du devoir de diligence. Nous communiquons ces informations tout au long de la chaîne d'approvisionnement, recommandons des mesures d'atténuation et facilitons les échanges relatifs à l'atténuation entre les parties prenantes locales. Par ailleurs, nous assurons le suivi et établissons des rapports sur la progression de l'atténuation des risques.

Les indicateurs saillants de la mise en œuvre du Programme ITSCI au cours de la période concernée par ce rapport, du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2020, figurent dans le Tableau 1.

**Tableau 1. Indicateurs saillants du Programme ITSCI**

INDICATEURS	2019	2020
Sites miniers contrôlés	2.201	2.330
Visites sur le terrain, par mois	690	520*
Transactions de minerais	650.000	560.000
Appels de lanceurs d'alerte	450	1.175
Incidents ouverts	1.492	1.338

\* Moyenne

Sur les 1.338 incidents ouverts, 117 ont été classés avec une gravité de Niveau 1 pour leur association potentielle à des violations des droits humains, à la participation de groupes armés non-étatiques, à la taxation illégale ou encore à l'implication dans les activités minières d'individus dévoyés faisant partie de groupes armés étatiques. Sur les 117 incidents de Niveau 1, 9 ont été classés comme étant à haut risque relevant de l'obligation de reporting auprès de la SEC (*Securities and Exchange Commission*) américaine. À ce jour, tous les incidents à haut risque font l'objet d'une atténuation et d'un suivi. Le nombre total d'appels de lanceurs d'alerte a nettement augmenté au cours de la période en considération. Cette augmentation peut être associée à un accroissement du nombre de stations de radio communautaires et de spots diffusés, lesquels ont probablement résulté en une plus grande audience et un plus grand nombre d'appels. On peut sans doute aussi attribuer cette

augmentation au plus grand intérêt que la communauté porte à la COVID-19 et à la campagne de sensibilisation menée par ITSCI pour encourager la prévention de la transmission de la maladie.

Pour faciliter la résolution des incidents, ITSCI a prêté son soutien aux réunions de parties prenantes locales de 45 comités et a mené 435 séances de formation pour approximativement 7.408 bénéficiaires. En conséquence, pour l'ensemble des incidents et des régions couvertes par ITSCI, le taux global de résolution des incidents est demeuré élevé, à 79 % pour la période concernée par ce rapport, du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2020.

ITSCI utilise 32 indicateurs des résultats de la gestion des incidents (Annexe 1) qui, pour des besoins de simplification, ont été agrégés en 7 catégories. La proportion des principaux résultats par type d'incidents figure dans le Tableau 2.

**Tableau 2. Principaux résultats de la gestion des incidents**

<b>RESULTATS AGRÉGÉS</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Améliorations du devoir de diligence	48 %	46 %
Améliorations de la gouvernance et de la sécurité	12 %	13 %
Sensibilisation et médiation	12 %	14 %
Atténuation des risques aux droits humains / à la santé et la sécurité	4 %	4 %
Suspension d'une mine/entreprise et/ou saisie/suspension du commerce des minerais	2 %	2 %
Incident non confirmé	6 %	6 %
Incident non résolu	16 %	15 %

Dans l'ensemble, les résultats de la gestion des incidents sont similaires à ceux de la période faisant l'objet du rapport précédent. En conséquence de l'amélioration de l'engagement, de la formation et du reporting, des progrès ont été observés au niveau de la gouvernance et de la sécurité ainsi qu'en matière de sensibilisation et de médiation. Les améliorations au niveau du devoir de diligence ont légèrement baissé par rapport à la période précédente.

La COVID-19 a eu des répercussions sur les incidents au cours de la période concernée par ce rapport. De manière générale, les déplacements et les rassemblements de personnes pour des réunions destinées à examiner les incidents ont été réduits et parfois même suspendus temporairement pendant plusieurs mois. Ces restrictions ont été causées par les confinements, les fermetures des frontières et la suspension des voyages par avion mis en place par les gouvernements de la région des Grands Lacs. Nos équipes de terrain ont été réduites, ce qui s'est traduit par des capacités moindres pour les visites de sites, le suivi et la surveillance des incidents impliquant la participation de parties prenantes sur le terrain. Au cours de cette période, ITSCI a donné la priorité aux incidents à haut risque afin de maintenir les normes de l'OCDE. Il est toutefois extrêmement compliqué de comprendre les répercussions que la pandémie a eues sur les incidents et d'établir des tendances, cela requiert un accès aux informations ITSCI complètes, lesquelles ne sont pas disponibles dans ce rapport.



---

En 2020, les entreprises en aval ont fait des dons à la campagne de collecte de fonds ITSCI COVID, réunissant un total de 75.000 \$. Ces fonds ont contribué au rétablissement des activités et de la présence sur le terrain, reconnaissant que c'est grâce au personnel local qu'ITSCI est en mesure de rapporter et suivre les incidents et d'intéresser les parties prenantes à leur vérification et leur résolution. On pourra obtenir des informations complémentaires sur le [site web ITSCI](#) et auprès d'entreprises contribuant au financement et aux progrès continus du Programme ITSCI.

---

## SOMMAIRE

---

INTRODUCTION ET CHAMP DU RAPPORT	1
MÉTHODOLOGIE DE LA GESTION ET DE LA REVUE DES INCIDENTS	2
Catégories	2
Niveaux de gravité	2
Statut	2
Résultats	3
NOMBRES D'INCIDENTS ET STATUT DE RÉOLUTION	3
RÉSULTATS DES INCIDENTS	6
INCIDENTS À HAUT RISQUE POUR LE REPORTING SEC	8
Incidents à haut risque pour la période du rapport	8
Mise à jour des incidents à haut risque 2018-2019	9
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	10

---

## INTRODUCTION ET CHAMP DU RAPPORT

Le Programme ITSCI aide les entreprises à mettre en pratique les recommandations du **Guide OCDE sur le devoir de diligence** pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque en assurant la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement, l'identification des risques, la facilitation de la résolution des risques, la formation au devoir de diligence et diverses formes d'évaluations indépendantes. Ce soutien aux parties prenantes permet aux chaînes d'approvisionnement 3T de commercer de manière responsable, d'éviter le financement des conflits ou le soutien à des violations des droits humains et aussi de répondre aux autres risques identifiés. ITSCI est la seule parmi toutes les initiatives de chaînes d'approvisionnement à avoir atteint des normes qui ont été confirmées par une évaluation indépendante comme étant alignées à 100 % sur le Guide OCDE, y compris pour ce qui est des risques stipulés dans l'Annexe II, et de la réponse à ces risques<sup>1</sup>.

Un vecteur essentiel du devoir de diligence est la présence d'une équipe sur le terrain pour surveiller et évaluer les risques en permanence, intéresser les parties prenantes locales, et communiquer des rapports sur l'atténuation comme cela est décrit dans l'Appendice du Guide OCDE. ITSCI fournit des équipes de spécialistes dans la région des Grands Lacs, lesquels ont effectué environ **520 visites** de sites de mines ou d'entreprises **par mois** (en moyenne) afin d'apporter des informations crédibles sur les risques et de formuler des recommandations à l'intention des entreprises de la chaîne d'approvisionnement et autres parties prenantes, et de renforcer leurs capacités.

ITSCI reçoit des informations sur les risques en provenance de diverses sources, notamment de nos propres équipes sur le terrain, des agents de l'État, des représentants des entreprises, de la communauté, des ONG locales, de l'ONU et par le biais d'autres rapports. ITSCI dispose également en RDC d'un **mécanisme de lancement d'alerte**, en partie financé par Apple Inc. Il est notamment doté d'une ligne d'appels gratuits permettant à n'importe qui de signaler des risques ou des incidents, 1.175 appels ont ainsi été reçus par ce biais au cours de l'année écoulée. Tous les risques potentiels et vérifiés concernant la chaîne d'approvisionnement sont saisis dans le système de gestion des incidents d'ITSCI afin de suivre les problèmes en termes de catégorie et de sévérité, et de suivre leur atténuation avec des indicateurs de leur statut et de leur résultat.

Les équipes de spécialistes d'ITSCI fournissent leur soutien et des recommandations aux parties prenantes afin qu'elles prennent les mesures appropriées d'**atténuation** alignées sur l'OCDE. ITSCI anime également 45 comités **multipartites** aux niveaux national, provincial et de la zone minière afin de débattre en toute transparence des plans d'atténuation. Par ailleurs, nos équipes mènent régulièrement des séances de **formation** sur un large éventail de questions, notamment les procédures de traçabilité, les grands principes du devoir de diligence ainsi que l'évaluation et l'atténuation des risques. ITSCI ajoute aux activités sur le terrain son **analyse** des mesures correctives et des résultats des incidents suivis et clos sur une période de 12 mois pour comprendre l'impact du Programme sur l'atténuation des risques.

Le présent rapport couvre les 12 mois allant du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2020 et concerne les chaînes d'approvisionnement en minerais du Burundi, de la République démocratique du Congo (RDC), du Rwanda et de

---

<sup>1</sup>Évaluation de l'alignement OCDE <https://www.oecd.org/corporate/industry-initiatives-alignment-assessment.htm>

l'Ouganda. Au cours de cette période, ITSCI a enregistré et géré un total de **1.338 incidents sur 2.330 sites miniers surveillés** ainsi que le long des itinéraires de transport dans ces quatre pays d'Afrique. Dans ce même temps, nous avons enregistré des exportations de plus de 18.000 tonnes de concentrés de minerais 3T représentant environ 560.000 transactions au sein de la région ainsi que par le biais de la chaîne de négoce internationale vers des fonderies ayant satisfait à des audits indépendants.

## MÉTHODOLOGIE DE LA GESTION ET DE LA REVUE DES INCIDENTS

ITSCI et Pact, son partenaire de mise en œuvre sur le terrain, ont élaboré le processus de gestion des incidents aligné sur le Guide OCDE, en y ajoutant leur expérience directe et des leçons cruciales apprises au cours du développement et de la mise en œuvre du Programme. Tant la classification des incidents que le système de reporting ont considérablement évolué depuis le lancement du projet pilote de notre programme en 2010.

---

### Catégories

Les incidents sont évalués selon leur pertinence par rapport à une ou plusieurs questions clés dans les **catégories** devoir de diligence, chaîne de responsabilité, corruption, groupes armés et forces de sécurité, droits humains et autres sujets de préoccupation. Ces autres sujets de préoccupation vont au-delà de ceux mentionnés dans l'Annexe II de l'OCDE et incluent l'enregistrement de questions telles que la santé et la sécurité ou l'exploitation minière dans des zones protégées, bien que l'objectif premier reste l'établissement d'une chaîne d'approvisionnement libre de violations des droits humains et de financement des conflits. Au total, ITSCI a défini 49 sous-catégories d'incidents pour classer suffisamment les nombreux types de risques potentiels.

---

### Niveaux de gravité

En plus du classement des incidents par catégories, on leur attribue un **niveau de gravité**. Il y a 3 niveaux, 3 étant le niveau de gravité le moins élevé et 1 étant le niveau le plus élevé. Les questions prioritaires exigeant un haut degré d'attention immédiate et un possible désengagement de la chaîne d'approvisionnement sont classées comme étant de Niveau 1. Les incidents de Niveau 1 peuvent également être considérés comme étant à **haut risque** lorsqu'ils relèvent de l'obligation de reporting auprès la *Securities and Exchange Commission (SEC)* américaine. Les incidents de niveau moindre liés à des erreurs, ou au manque de compétences ou de formation, sont considérés comme étant de Niveau 3 tandis que les problèmes de gravité moyenne ou à répétition se situent dans la catégorie du milieu, Niveau 2.

---

### Statut

ITSCI enquête sur les causes des incidents pour permettre de déterminer les mesures d'atténuation nécessaires et conseiller les parties prenantes en conséquence, et pour préciser là où les efforts doivent être portés pour arriver à des améliorations. Les incidents peuvent rester ouverts pendant une période allant jusqu'à six mois, le temps que l'équipe ITSCI et/ou les parties prenantes concernées vérifient les informations, surveillent la

situation et/ou mettent des mesures d'atténuation en place, mais cette période passée, l'incident sera clos et il lui sera attribué un **statut** final choisi parmi l'une des trois possibilités ci-dessous :

- ▲ **RESOLU** - L'EQUIPE ITSCI ET/OU LES PARTIES PRENANTES CONCERNEES SE SONT MISES D'ACCORD ET DES MESURES ONT ETE MISES EN PLACE RESULTANT EN UNE ATTENUATION SATISFAISANTE.
- ▲ **NON RESOLU** - IL EST POSSIBLE QUE LES PARTIES PRENANTES CONCERNEES NE SE SOIENT PAS MISES D'ACCORD, OU PLUS COMMUNEMENT QU'ELLES N'AIENT PAS EFFECTIVEMENT APPLIQUE TOUTES LES MESURES D'ATTENUATION RECOMMANDEES.
- ▲ **SANS RESULTAT NET** - L'EQUIPE ITSCI N'A PAS TROUVE DE PREUVES SUFFISANTES POUR ETAYER UNE ALLEGATION OU LE BESOIN D'ATTENUATION.

---

## Résultats

---

Suite à la clôture de chaque incident, l'équipe détermine si des résultats positifs ont été obtenus, une arrestation ou une sanction par les autorités par exemple, ou bien si tous les résultats escomptés n'ont pas été obtenus en raison du manque d'engagement de la part des parties prenantes responsables. Pour les indicateurs, les parties prenantes ont été analysées à l'aune de leurs capacités, et de leur réussite à influencer, donner forme et améliorer les résultats finals des incidents signalés. Les résultats ont été identifiés pour quatre groupes clés :

- ▲ ENTREPRISES
- ▲ AUTORITES
- ▲ SOCIETE CIVILE
- ▲ ITSCI

Au total, ITSCI a défini 32 résultats possibles pour permettre l'identification des tendances. Pour ce sommaire public, les résultats ont été agrégés en groupes de 7 résultats afin de limiter la complexité du rapport.

# NOMBRES D'INCIDENTS ET STATUT DE RÉSOLUTION

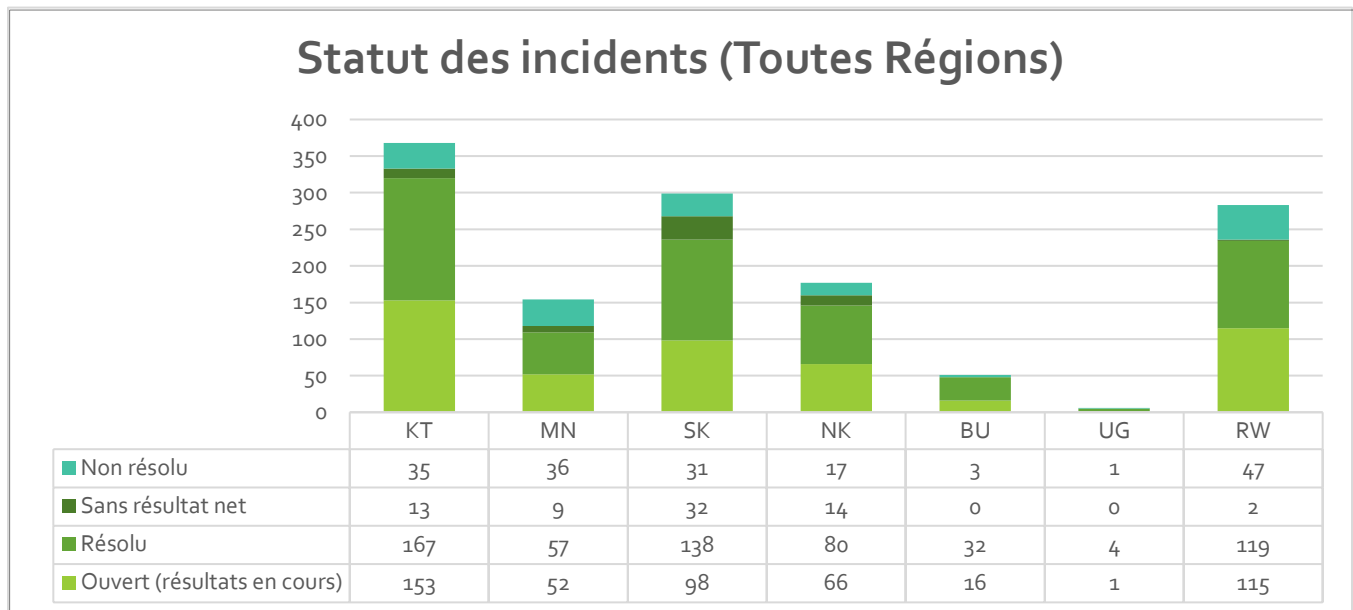
La période concernée par ce rapport, du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2020, a été sélectionnée par ITSCI pour permettre aux entreprises en aval qui soumettent des rapports sur leurs activités en matière de devoir de diligence au cours du premier trimestre de l'année civile de faire référence aux données ITSCI et d'expliquer comment elles ont évalué l'impact potentiel sur leurs propres chaînes d'approvisionnement. Il ne faut pas établir de comparaison directe avec d'autres publications ITSCI se rapportant à des années civiles.

Au total, 1.338 incidents ont été enregistrés par ITSCI au cours des 12 mois entre le 1<sup>er</sup> novembre 2019 et le 31 octobre 2020, ce qui est encore un chiffre élevé si on le compare aux incidents enregistrés pour la période faisant l'objet du rapport précédent (1.492). Il est important de remarquer que la période visée par ce rapport (tout comme la précédente) a connu un nombre élevé d'incidents enregistrés pendant ces 12 mois. Une variété de facteurs, qui seront traités plus loin dans ce rapport, pèsent sur le nombre total d'incidents enregistrés. La



Figure 1 montre comment les incidents et leur statut se divisent à travers toutes les zones dans lesquelles ITSCI exerce ses activités et dont on trouvera la liste ci-dessous.

- ▲ AU NIVEAU DU PAYS POUR LE BURUNDI (BU), LE RWANDA (RW) ET L'OUGANDA (UG)
- ▲ AU NIVEAU SOUS-NATIONAL POUR LA RDC, INCLUANT LE 'KATANGA' (KT), MANIEMA (MN), NORD-KIVU (NK) ET SUD-KIVU (SK)
- ▲ IL EST A NOTER QUE DES DONNEES AGREGÉES SONT RAPPORTÉES POUR LE 'KATANGA', ELLES INCLUENT LES NOUVELLES PROVINCES DU HAUT-LOMAMI, HAUT-KATANGA, TANGANYIKA ET LUALABA POUR PERMETTRE LA COMPARAISON AVEC D'AUTRES PUBLICATIONS ITSCI



**Figure 1. Nombres d'incidents et leurs statuts pour la période du rapport**

Pour toute la période faisant l'objet du rapport, une variété de facteurs pèsent sur le nombre total d'incidents enregistrés, dont, entre autres :

- ▲ LE NIVEAU DE PRODUCTION TOTAL
- ▲ LE NOMBRE DE MINES ET LE NIVEAU D'ACTIVITE DE CES MINES
- ▲ LE NOMBRE D'EXPLOITANTS ET LE VOLUME D'AFFAIRES QU'ILS REALISENT

Par exemple, il est possible que de nouvelles entreprises s'établissent dans le but de participer au commerce de minerais 3T mais qu'elles manquent de familiarité avec les exigences de devoir de diligence, et cela peut donc accroître le nombre d'incidents. Toutefois, il se peut que ces mêmes nouvelles entreprises soient moins en mesure de rivaliser dans ce qui est pour elles un nouveau marché et qu'elles ne traitent que de faibles poids de minerais, et cela peut donc réduire le nombre d'incidents. Il est extrêmement compliqué de comprendre le contexte (notamment l'impact de la COVID-19 au cours de la période concernée par ce rapport) et d'établir des tendances, cela requiert un accès aux informations ITSCI complètes, lesquelles ne sont pas disponibles dans ce rapport. (La COVID-19 a entraîné des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement ; cf. <https://www.itsci.org/2020/05/11/impact-of-covid-19-on-artisanal-miners-in-central-africa/> pour avoir des

détails complémentaires). Nous recommandons aux lecteurs de ne pas essayer de tirer de conclusions autres que celles contenues dans ce rapport.

Le succès de la résolution des incidents peut être évalué en examinant le pourcentage d'incidents résolus par rapport au nombre total d'incidents qui ont été vérifiés et n'ont pas été classés comme incidents sans résultat net. Au cours de la période visée par ce rapport, le taux global de résolution a été de 79 % avec des variations selon les régions comme illustré dans le Tableau 3. Les incidents peuvent conduire à des mesures prises par les parties prenantes et ainsi avoir un résultat positif, mais il est possible qu'ils soient classés comme non résolus si tous les résultats escomptés en fonction des attentes d'ITSCI et de l'OCDE n'ont pas été obtenus.

**Tableau 3. Pourcentage d'incidents résolus pour la période du rapport**

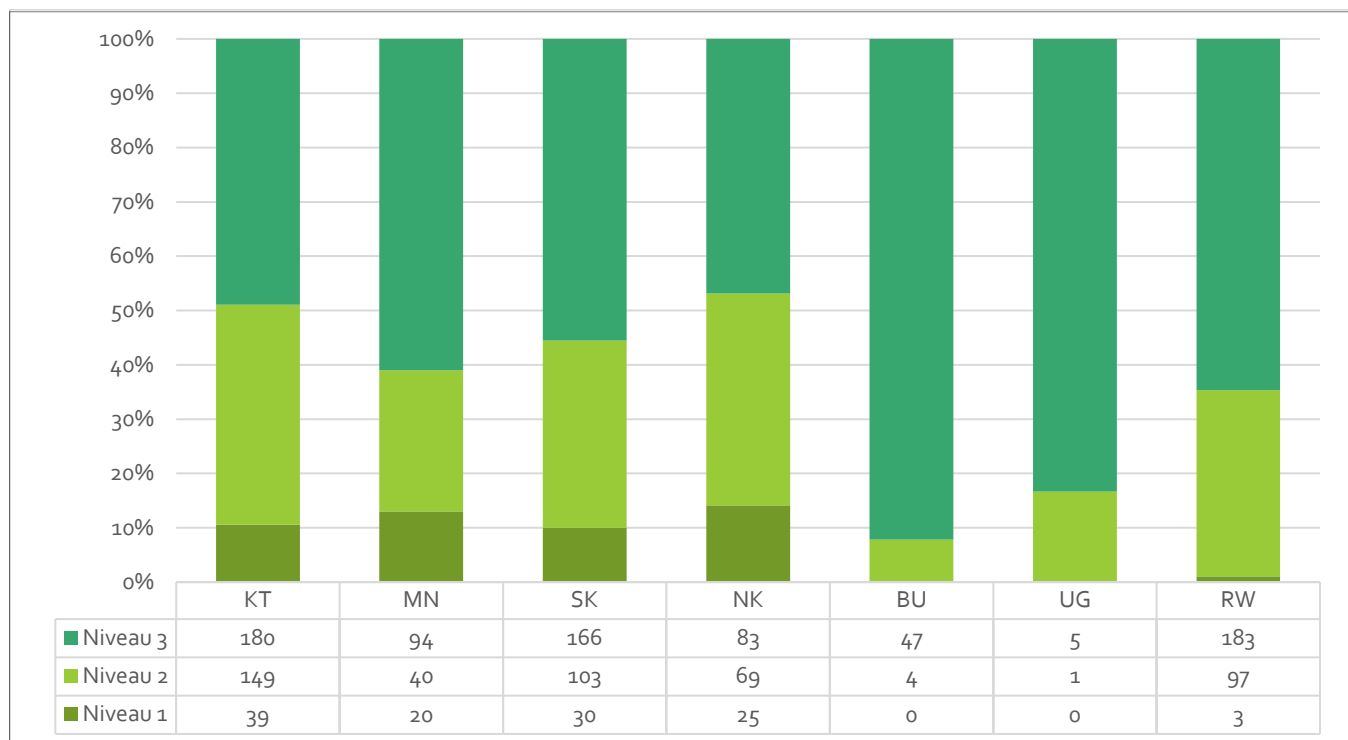
<b>RESOLUTION D'INCIDENTS ITSCI</b>	<b>KT</b>	<b>MN</b>	<b>SK</b>	<b>NK</b>	<b>BU</b>	<b>UG</b>	<b>RW</b>
Résolu	167	57	138	80	32	4	119
Non résolu	35	36	31	17	3	1	47
Total	202	93	169	97	35	5	166
<b>Incidents résolus (%) 1 nov. 19 au 31 oct. 20</b>	<b>83 %</b>	<b>61 %</b>	<b>82 %</b>	<b>82 %</b>	<b>91 %</b>	<b>80 %</b>	<b>72 %</b>

Les réductions de budget et les restrictions de voyage dues à la COVID-19 ont eu un impact sur la résolution des incidents au cours de la période concernée par ce rapport, notamment au cours des T2 et T3. La résolution des risques au Maniema a été difficile au cours de cette période parce que d'une part les réductions de personnels de terrain engendrées par la COVID-19 ont empêché le suivi des incidents au cours des T2 et T3 et d'autre part les réunions de parties prenantes ont été réduites pour des raisons liées à la COVID-19 également. La résolution des risques au Nord-Kivu, bien que meilleure pour la période visée par ce rapport, est restée difficile en raison de la complexité du contexte et des différends qui ne cessent régulièrement d'opposer les parties prenantes. Les confinements imposés par les gouvernements de la région des Grands Lacs dans le cadre des mesures sanitaires contre la pandémie ont limité les mouvements du personnel ITSCI pour le suivi des incidents dans ces régions, en particulier au Rwanda.

La proportion relative des incidents de Niveau 1, 2, et 3 par région ITSCI est présentée dans le Tableau 4 et illustrée dans la Figure 2. Alors que les incidents de Niveau 1 incluent de graves violations du devoir de diligence et de la traçabilité, ils ont plus souvent trait à une gouvernance plus faible ou à une plus grande insécurité en certains endroits.

**Tableau 4. Proportion relative des incidents de Niveau 1, 2, et 3 par région ITSCI**

NIVEAU	KT	MN	SK	NK	BU	UG	RW	TOTAL DRC	TOTAL
Niveau 1	39	20	30	25	0	0	3	114	117
Niveau 2	149	40	103	69	4	1	97	361	463
Niveau 3	180	94	166	83	47	5	183	523	758
<b>Total</b>	<b>369</b>	<b>154</b>	<b>299</b>	<b>177</b>	<b>51</b>	<b>6</b>	<b>283</b>	<b>998</b>	<b>1.338</b>



**Figure 2. Gravité des incidents par région pour la période du rapport**

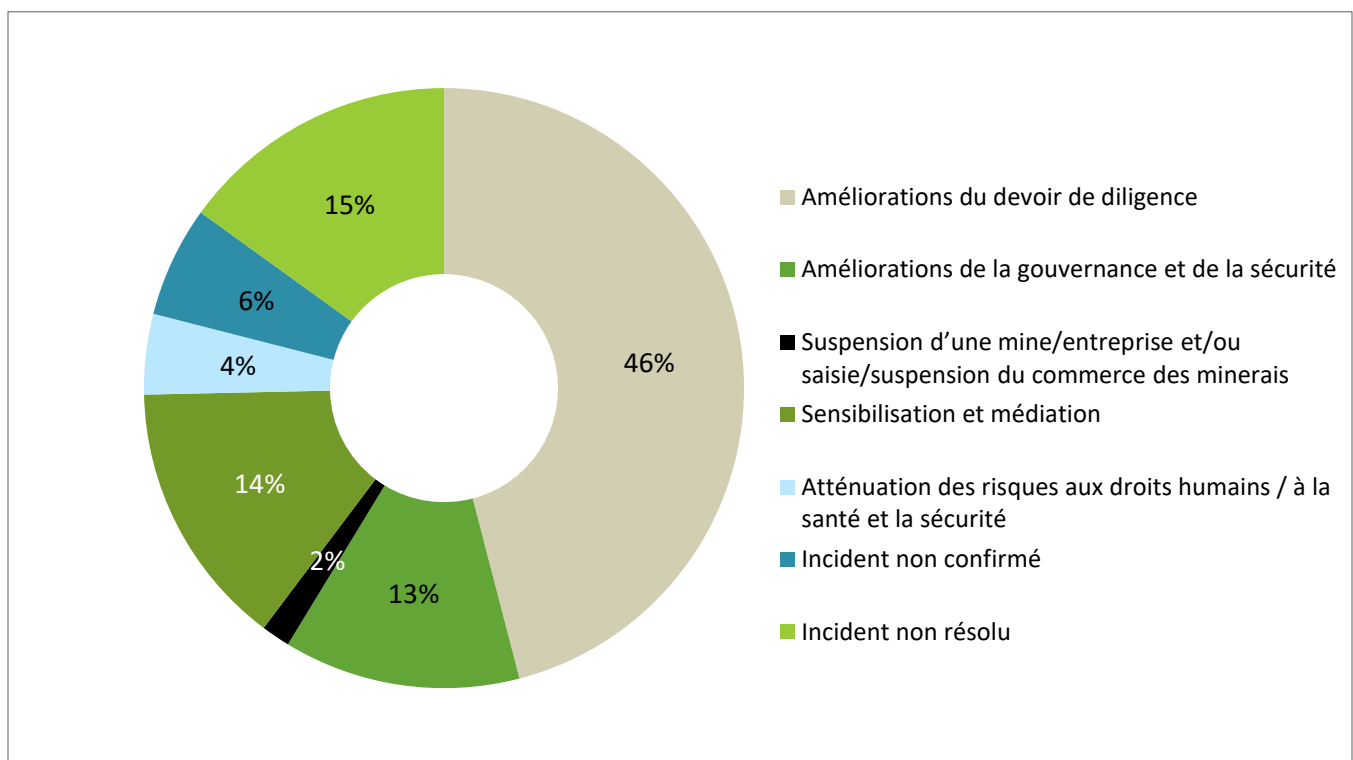
## RÉSULTATS DES INCIDENTS

ITSCI a défini et utilise 32 résultats qui mesurent les effets enregistrés par le biais de la gestion des incidents et indiquent le type de partie prenante impliquée dans le processus d'atténuation. Les résultats d'une résolution réussie sont déterminés une fois que l'incident a été clos. Dans le cadre des procédures ITSCI, cela demande que tous les détails du risque identifié soient connus, que les mesures d'atténuation appropriées aux termes de l'Annexe II de l'OCDE aient été recommandées et examinées, que les mesures d'atténuation aient été mises en œuvre, et que l'amélioration soit confirmée.

Afin de fournir une vue d'ensemble simplifiée des effets positifs enregistrés grâce au programme ITSCI, les 32 résultats ont été combinés en 7 groupes agrégés comme suit :

- ▲ AMELIORATIONS DU DEVOIR DE DILIGENCE
- ▲ AMELIORATIONS DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SECURITE
- ▲ SUSPENSION D'UNE MINE/ENTREPRISE ET/OU SAISIE/SUSPENSION DU COMMERCE DES MINERAIS
- ▲ SENSIBILISATION ET MEDIATION
- ▲ ATTENUATION DES RISQUES AUX DROITS HUMAINS / A LA SANTE ET LA SECURITE
- ▲ INCIDENT NON CONFIRME
- ▲ INCIDENT NON RESOLU

La Figure 3 illustre la division des résultats qui ont été obtenus grâce au travail et à la coopération de toutes les parties prenantes, et du Programme lui-même, au cours de la période concernée par ce rapport. Il faut noter qu'il peut y avoir plus d'un résultat par incident.



**Figure 3. Résultats agrégés des incidents au cours de la période du rapport**

Les entreprises prennent des mesures pour améliorer leur **devoir de diligence**, telles que des visites supplémentaires sur les sites miniers, l'amélioration des modes de travail, la rédaction de rapports d'évaluation des risques et la mise en œuvre de mesures d'atténuation. Ces mesures peuvent également être appuyées par un suivi et une formation ciblés de la part du personnel de terrain ITSCI. L'analyse des données a révélé que le degré des améliorations de la gouvernance et de la sécurité et celui de la sensibilisation et de la médiation ont

progressé de façon marginale alors que les améliorations du devoir de diligence ont connu une légère baisse par rapport à l'année civile précédente.

De nombreux risques émanent de l'environnement opérationnel et du besoin de renforcement des capacités au niveau gouvernemental. Il est donc intéressant de souligner que 13 % des résultats sont en lien avec l'amélioration des performances au niveau de la **gouvernance et de la sécurité**. À titre d'exemple on peut citer les arrestations, la cour martiale, la mutation de personnels des services des mines ou de la sécurité ou d'autres actions en justice similaires à l'encontre des responsables, ainsi que les meilleures performances obtenues grâce à la formation ou à de nouveaux engagements en faveur des principes de devoir de diligence.

En plus des mesures directes liées à des incidents spécifiques, il est positif de noter également que la **sensibilisation et la médiation** ont permis à l'équipe ITSCI, aux parties prenantes et aux groupes multipartites de partager des informations qui ont amélioré les processus et procédures. Ces mesures constituent le socle de l'amélioration continue et d'une meilleure gestion des risques à plus long terme, et elles ont compté pour 14 % du total des impacts. En RDC, ITSCI facilite actuellement la consultation locale et l'atténuation au niveau de 7 comités provinciaux et 40 comités locaux, présidés par les autorités et services de l'État, avec la participation de la société civile, et elle continue à encourager l'établissement de comités de pilotage nationaux au Burundi et au Rwanda. Au Burundi, un comité national a été mis en place. Au Rwanda, jusqu'à présent, 8 groupes de travail sur l'exploitation minière au niveau du district (*District Mining Task Forces*) ont été mis en place et ITSCI y participe.

L'un des rôles essentiels des équipes ITSCI sur le terrain est d'aider les entreprises à exercer leur devoir de diligence et d'apporter un soutien aux autorités et services de l'État pour perfectionner leur gestion des activités minières et améliorer la gouvernance du secteur minier en général. Pour atteindre ces objectifs, les équipes ITSCI organisent régulièrement des séances de formation, des séances d'accompagnement individuel, des activités de renforcement des capacités ou encore des ateliers de groupes pour les agents de l'État, les creuseurs, les négociants (les intermédiaires), les coopératives minières et les exportateurs. Les questions traitées recouvrent de nombreux thèmes différents dont les procédures d'étiquetage et de traçabilité, les principes du devoir de diligence en général, et aussi l'évaluation des risques et leur atténuation. Au cours de la période visée par ce rapport, de novembre 2019 à octobre 2020, les équipes ITSCI sur le terrain ont mené **435 séances de formation** pour un total de **7.408 bénéficiaires**. Les importantes activités de formation entreprises par ITSCI lors de cette période ont permis d'arriver à la forte proportion d'améliorations du devoir de diligence (46 %) dans les résultats des incidents.

## INCIDENTS À HAUT RISQUE POUR LE REPORTING SEC

### Incidents à haut risque pour la période du rapport

Sur un total de 1.338 incidents enregistrés au cours de la période concernée par ce rapport, 9 ont été identifiés comme étant à haut risque au regard du **reporting SEC aux USA**. Le processus d'identification des incidents potentiellement pertinents aux fins du reporting SEC a impliqué une évaluation et une analyse rigoureuses de la part d'ITSCI, en collaboration étroite avec notre partenaire de mise en œuvre sur le terrain, afin de vérifier les

faits sur le terrain. Il s'agit d'incidents de Niveau 1 associés à l'implication possible d'individus qui sont, ou peuvent être, membres d'un groupe armé identifié comme responsable de violations graves des droits humains dans les rapports nationaux annuels portant sur les Pratiques des Droits Humains au titre des sections 116(d) et 502B(b) de la loi américaine sur l'aide à l'étranger (*Foreign Assistance Act*) de 1961 (22U.S.C. 2151n(d) et 2304(b)) concernant la RDC ou un pays voisin. Ceci peut avoir trait à des groupes armés non-étatiques ou des individus dévoyés au sein de groupes armés étatiques tels que la police ou l'armée nationale, que les individus eux-mêmes aient été armés ou non au moment de l'incident.

Les nombres d'incidents à haut risque par région sont présentés dans le Tableau 5. Globalement, sur l'ensemble des régions ITSCI, 8 % des incidents de Niveau 1 ont été considérés comme étant à haut risque.

**Tableau 5. Incidents à haut risque identifiés dans la période du rapport**

RÉGIONS AVEC ACTIVITÉS ITSCI	NIVEAU 1 - TOTAL	NIVEAU 1 - HAUT RISQUE	% DU NIVEAU 1
KT	39	2	5 %
MN	20	1	5 %
NK	30	2	6 %
SK	25	4	14 %
BU	0	0	0 %
RW	0	0	0 %
UG	3	0	0 %
<b>Total</b>	<b>117</b>	<b>9</b>	<b>8 %</b>

Au terme de la période visée par ce rapport, tous les incidents à haut risque étaient ouverts et en cours d'atténuation et l'équipe continuera à suivre ces incidents conformément aux procédures ITSCI.

### Mise à jour des incidents à haut risque 2018-2019

En 2019, 9 des 1.492 incidents rapportés et suivis avaient été identifiés comme étant à haut risque et pouvant avoir des liens avec des éléments dévoyés de la police et/ou de l'armée nationale de la RDC. Ils étaient liés à une variété d'activités illicites supposées telles que fraude, corruption, taxation ou paiements illégaux. Trois des 9 incidents **étaient clos à la fin de la période de reporting en 2019** et les 6 restants **ont été clos** courant 2020 après un suivi conforme aux critères ITSCI.

Sur les 6 incidents en suspens, 4 ont été clos après qu'il ait été confirmé que la collecte supposée de taxes illégales avait cessé. Pour 2 des incidents, les barrages ont été levés suite à l'action des parties prenantes. Un autre incident de taxation illégale a pris fin mais le barrage est resté en place pour la vérification de documents, il n'y a cependant plus eu de signalements de taxation illégale. La taxation illégale a également cessé pour un quatrième incident suite aux sanctions prises contre les soldats impliqués, ce qui s'est traduit par l'incarcération du major de l'armée responsable et le remplacement de l'unité. Les 2 incidents restants ont été clos, considérés comme non résolus en raison d'un engagement insuffisant de la part des autorités locales et/ou des entreprises.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les entreprises qui souhaitent exercer leur devoir de diligence de manière continue peuvent participer en tant que membres du Programme ITSCI afin d'être régulièrement informées des incidents dans le détail. Les membres reçoivent un rapport mensuel présentant chaque incident, il précise les mesures recommandées et en cours et si chaque incident a été résolu. En outre, les membres d'ITSCI reçoivent des alertes pour chaque incident de Niveau 1 dès que des informations suffisantes pour décrire le risque sont disponibles afin que les entreprises puissent établir leur propre stratégie de devoir de diligence en réponse à ce risque.

En plus de ce rapport, ITSCI peut apporter son soutien aux entreprises en aval en leur fournissant des détails et analyses complémentaires afin qu'elles satisfassent aux exigences de reporting sur la conformité qui leur sont propres. Pour accéder aux informations, il est possible d'adhérer à ITSCI en qualité de Membre Associé ou bien d'apporter une contribution financière individuelle pour couvrir les frais engendrés par les besoins d'établissement de rapports.

Les informations concernant tous les incidents sont aussi rendues publiques avec un délai de trois mois une fois que tous les incidents concernant une période de six mois donnée ont été clos. Les informations sur les incidents sont disponibles sur les pages d'information du site web ITSCI : <https://www.itsci.org/incident-summaries-public/>

Pour toutes suggestions ou demandes d'informations, veuillez contacter le Secrétariat du Programme ITSCI, Unit 3, Curo Park, Frogmore, St. Albans, Herts AL2 2DD, Roy-Uni, ou envoyer un e-mail à [itsci@internationaltin.org](mailto:itsci@internationaltin.org)

Nous tenons particulièrement à remercier les équipes de reporting ITSCI pour leur dévouement et leurs efforts permanents.

## **Avertissement**

© International Tin Association Ltd, en qualité de Secrétariat du Programme ITSCI Tous droits réservés. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite ou transmise, sous quelque forme ou quelque moyen que ce soit, et aucun extrait ne peut être pris hors du contexte de son intégralité sans l'accord écrit préalable d'ITA Ltd. Toutes les conclusions et recommandations figurant dans ce rapport sont faites en toute bonne foi et sur la base des informations à la disposition des auteurs au moment de la rédaction. Le Programme ITSCI n'attache aucune condition, garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant aux conclusions et recommandations contenues dans ce rapport. Les utilisateurs potentiels auront la responsabilité de s'assurer de la pertinence des informations pour leur propre situation. En aucun cas, le Programme ITSCI, ou l'une des sociétés ou organisations au sein du Programme, ne sera responsable de préjudices ou objets de litige qui pourraient survenir en conséquence de l'utilisation ou du recours à ces conclusions ou recommandations.



**ANNEXE I. Vue d'ensemble des résultats des incidents et regroupement des résultats sous forme agrégée**

Niveau général	Niveau détaillé	Description
Améliorations du devoir de diligence	Devoir de diligence des entreprises amélioré	L'entreprise recueille plus d'informations auprès des fournisseurs par le biais de visites de sites miniers ou d'autres sources et elle assure le suivi
	Procédures des entreprises améliorées	L'entreprise améliore son mode de travail ou formalise sa documentation et ses systèmes
	Données améliorées	ITSCI et l'entreprise, en coopération avec les services de l'État compétents, résolvent les questions concernant les données ou fournissent des informations sur la chaîne de responsabilité
	Contrôle de la plausibilité	ITSCI gère les risques associés à un type de minerai, au niveau de production dans certaines mines ou à des variations de poids manquant de plausibilité
	Alertes sur les risques communiquées aux entreprises	ITSCI communique aux participants des alertes sur les mines, les fournisseurs ou les endroits présentant les risques les plus élevés
	Procédures ITSCI améliorées	ITSCI perfectionne sa méthode de travail ou sa documentation, notamment en adaptant ses processus aux exigences locales
	Surveillance continue	ITSCI continue de surveiller étroitement les questions considérées comme étant à haut risque ou susceptibles de se reproduire, au-delà de la période concernée par l'incident
Améliorations de la gouvernance et de la sécurité	Sécurité privée améliorée	L'entreprise formalise des contrats avec un prestataire de sécurité privée, examine les antécédents de cette société ou la forme en matière de droits humains
	Processus légal accompli, y compris arrestations	Les autorités prennent des mesures correctives qui peuvent inclure des arrestations, amendes ou autres mesures d'exécution de la procédure légale
	Changement de législation ou de procédure	Les autorités ou chefs coutumiers introduisent une loi nationale ou locale ou une révision des procédures pour protéger la traçabilité et réduire les risques
	Changement du comportement coutumier	Les chefs tribaux ou autres chefs traditionnels adoptent un nouveau comportement pour étayer le devoir de diligence
	Sécurité étatique améliorée	Les autorités assurent une sécurité supplémentaire, forment leurs agents ou améliorent la protection autour des zones minières

Niveau général	Niveau détaillé	Description
	Mesures prises par la hiérarchie	Les autorités prennent des mesures correctives qui peuvent inclure une audition et des mesures de poursuites contre des individus dévoyés occupant un poste officiel
	Performances du gouvernement améliorées	Les autorités remplacent des agents peu performants ou absents, augmentent le nombre d'agents ou participent à des formations
	Protection du parc national	Les autorités empêchent les minerais en provenance des parcs nationaux d'entrer dans la chaîne d'approvisionnement
	Responsabilité et surveillances locales accrues	Les parties prenantes prennent des mesures pour protéger les chaînes d'approvisionnement responsables, notamment par le biais du lancement d'alertes
	Corruption réduite	Les parties prenantes identifient, signalent et préviennent la corruption
Suspension d'une mine/entreprise et/ou saisie/suspension du commerce des minerais	Suspension de l'adhésion ou du commerce des minerais	ITSCI suspend la participation des entreprises ou des mines ou bien gèle le mouvement des minerais
	Minerais mis en quarantaine	ITSCI demande aux participants de mettre les minerais de côté et de ne pas les commercialiser le temps de l'enquête sur l'incident
	Suspension des exploitants	Les autorités suspendent les exploitants ou les licences d'exploitation minière
	Minerais saisis	Les autorités saisissent des minerais d'origine douteuse
Sensibilisation et médiation	Sensibilisation	Les parties prenantes prennent part à des formations informelles ou reçoivent des conseils d'ordre général sur les processus ou activités
	Formation formelle	Les parties prenantes prennent part à des formations ou à des séances d'accompagnement organisées de manière formelle avec des objectifs ITSCI précis
	Dialogue avec les parties prenantes	Les parties prenantes prennent part aux négociations entre parties commerciales ou autres pour résoudre les litiges
Atténuation des risques aux droits humains / à la santé et la	Sécurité améliorée	Les parties prenantes ferment les mines ou prennent des mesures pour prévenir la répétition des accidents, par le biais de la formation par exemple
	Contribution financière des entreprises	L'entreprise verse des indemnités à la communauté ou aux creuseurs blessés
	Travail des enfants réduit	Les parties prenantes forment, sensibilisent ou prennent des mesures visant à réduire le travail

Niveau général	Niveau détaillé	Description
sécurité		des enfants
	Travail forcé réduit	Les parties prenantes prennent des mesures visant à prévenir le travail forcé
Incident non confirmé	Non résolu, sans résultat net	Non résolu en raison du manque d'informations suffisantes ou de preuves permettant d'arriver à une conclusion
Incident non résolu	Non résolu par manque d'engagement	Non résolu en raison de l'absence des informations demandées ou d'action de la part de l'entreprise ou des autorités
	Non résolu pour cause de procédure judiciaire non aboutie	Non résolu parce que la procédure judiciaire n'a pas abouti suite à des arrestations ou actions similaires
	Non résolu par manque d'accord international	Non résolu parce qu'aucune solution n'a été convenue, notamment l'évacuation des minerais saisis